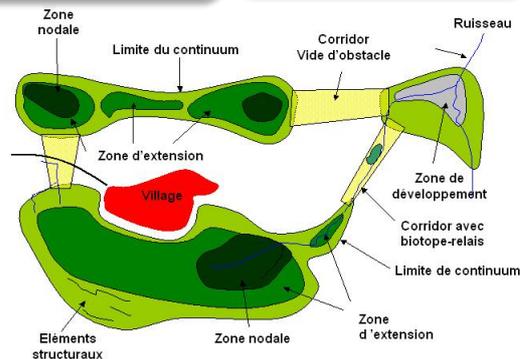


Chiffres et éléments clés

- 1 130 ha (soit environ 12,5% de la surface de la commune) bénéficient d'un statut de protection
- 4 sites de grand intérêt biologique - SIGB (+/- 136 ha) dont une réserve naturelle domaniale (RND)
- Deux zones Natura 2000 – 6 sites (981 ha)
- Une dizaine de zones humides d'intérêt identifiées par le Contrat rivière Dyle-Jette
- Une adhésion à la convention « fauchage tardif »
- Un taux d'engagement aux Mesures Agro-environnementales de 40%
- Quatre zones de protection de captage
- 36 parcelles de vergers à hautes tiges



« Dires d'acteurs... »

- Dérogations pour des permis de bâtir qui impactent l'environnement (exemple d'une construction sur un étang) – Consultation villageoise
- Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) dont le couvert est détruit par action chimique (herbicides) – Consultation villageoise
- Zone de captage de Fonteny-Promelles : « la commune devrait être partie prenante pour protéger son « or bleu » et imposer des normes agricoles plus sévères dans cette zone de protection » – Consultation villageoise
- Plantations à développer- Consultation villageoise
- Développer, inciter les potagers individuels (échange de bonnes pratiques, de plants...) - GT Conseillers Communaux

Constats rédigés

Territoire historique, naturel et de détente

- Sur le territoire communal de Genappe, les sites bénéficiant d'une **protection spécifique** cumulent à eux seuls une surface proche de **1130 ha** (soit environ 12,5% de la surface de la commune).
- Les sites protégés (4 sites de grand intérêt biologique, 2 zones Natura 2000, la réserve naturelle domaniale de l'ancienne Sucrerie) présentent surtout un grand intérêt ornithologique (avifaune), mais possèdent aussi une flore spécifique (milieux humides notamment). Une série de zones humides d'intérêt ont été identifiées par des experts, lesquelles ne bénéficient pas actuellement de protection spécifique.
- Les **mesures agro-environnementales** (MAE) sont des outils de gestion importants qui visent à préserver l'environnement et à maintenir la biodiversité sur le territoire. Le taux d'engagement des agriculteurs dans les MAE est de 40% (plus faible que pour la Wallonie).
- La commune de Genappe applique le **fauchage tardif** sur les accotements des voiries qu'elle gère.
- Le **Contrat Rivière** de la Dyle-Gette par ses actions de protection des cours d'eau, des berges et des nappes doit être considéré comme un outil de gestion pertinent de la nature.
- Les **sites classés** représentent d'autres leviers de protection de la nature et de l'environnement en réglementant/limitant par arrêté les actions possibles sur un périmètre défini.
- Le RAVeL 141 constitue un **éco-corridor** qui traverse le territoire communal.
- La **structure écologique principale** (SEP) formée par l'ensemble des habitats et des milieux de vie (écosystèmes naturels ou semi-naturels) se décompose en trois grandes zones : les zones centrales (SGIB, Natura 2000, RND, zones humides inventoriées par les experts), les zones de développement (vergers hautes-tiges, sites d'intérêt, sites classés, zones boisées) et enfin les zones de liaison (arbres isolés, haies, bandes enherbées, accotements en fauchage tardif, zones boisées, parcelles en lutte raisonnée et en agriculture biologique, RAVeL et autres sentiers et chemins). Cette structure écologique principale forme donc une **véritable trame verte et bleue** sur le territoire communal.
- Les vergers hautes-tiges et les zones boisées disséminées sur le territoire communal participent également à la SEP.

Les politiques menées (actions de la collectivité) :

- Eco-conseillère
 - Convention Fauchage Tardif
 - Plan d'action Contrat Rivière : gestion des points noirs, lutte contre les plantes invasives, lutte contre les abandons de déchets, propreté des cours d'eau
 - Semaine de l'environnement
 - Gestion différenciée des espaces verts et Plan Maya
 - Actions de mobilisation de la population (scouts, ...) en collaboration avec les associations environnementales
 - Distribution d'arbre sur fonds propres
 - Journée des batraciens
 - Pré fleuri (route de Lillois)
 - Commissions Agriculture et Chemins et sentiers
- Actions visant à mettre en valeur la RND :**
- Organisation (en collaboration avec Environnement-Dyle) de visites de la RND avec des ornithologues (aux frais de la Ville)
 - Création d'un observatoire ornithologique en bordure du Ravel (vision sur la RND).

Les meilleures pratiques pour un développement durable

-

